

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN & ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE

N° d'ordre : 20241028-08DCC



**EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL**

**DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTAIRE**

Séance du 28 octobre 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le lundi vingt-huit octobre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes de la Veyle, légalement convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de CROTTET sous la présidence de Christophe GREFFET.

COMMUNES	DELEGUES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)	COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)
Bey	M. GENTIL		x		Mézériat	G. DUPIUIT	x		
	M. GADIOLET (suppléant)	x				N. ROBIN	x		
Biziat	G. AGATY	x				L. VOLATIER	x		
	C. LEMONON (suppléante)				J.-J. VIGHETTI	x			
Chanoz-Châtenay	O. MORANDAT	x			Perrex	J.-M. MONTANGERAND (suppléant)		x	
	K. LACROIX (suppléante)					K. CORLAY	x		
Chaveyriat	G. ROPY	x			Pont-de-Veyle	L. MICHEL	x		
	G. RONGEAT (suppléante)					V. CONNAULT	x		
Cormoranche-sur-Saône	J. PALLOT				Saint André d'Huilriat	MC. BODILLARD (suppléante)			
	N. LE MOAL (suppléante)	x				K. PARET	x		
Crottet	J.-P. LHÔTELAIS	x			Saint Cyr-sur-Menthon	M.-A BOST	x		
	C. TURCHET	x				B. PELLETIER	x		
	M. DANNACHER	x				C. GREFFET	x		
Cruzilles-les-Mépillat	D. BOYER	x			Saint Genis-sur-Menthon	M. BROCHAND (suppléant)			
	N. MARMIER (suppléante)					A. RENOUD-LYAT	x		
Grièges	A. GREMY	x			Saint Jean-sur-Veyle	R. BROYER (suppléant)			
	T. CHARVET		x			S. REVOL	x		
	A. SANDRIN	x			Saint Julien-sur-Veyle	L. MAUGE (suppléant)			
Laiz	S. SCHAUVING	x				A. GIVORD	x		
	S. MARECHAL GOYON		x			J.-F. CARJOT	x		
							E. DESMARIIS	x	
						F. DUBOIS	x		
					J.-L. GIVORD	x			

Envoi de la convocation : 22/10/2024

Affichage de la convocation : 22/10/2024

Nombre de conseillers élus : 32

Nombre de conseillers présents : 30

Nombre de suffrages exprimés : 32

Thierry CHARVET a donné pouvoir à Annick GREMY

Sylvie MARECHAL-GOYON a donné pouvoir à Sébastien SCHAUVING

A l'unanimité, Monsieur Gilles ROPY est désigné Secrétaire de séance.

OBJET : ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES – Participation de la Communauté de communes au programme ACTEE - Fonds CHÈNE – Saison 3

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 novembre 2023 portant statuts de la Communauté de communes de la Veyle ;

Vu la délibération n°20210927-03DCC du Conseil communautaire du 27 septembre 2021 portant adoption du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté de communes ;

Accusé de réception en préfecture
001200070533-20241028-20241028-08DCC-JPE
Date de télétransmission : 22/11/2024
Date de réception préfecture : 22/11/2024

Considérant que la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR) est porteuse du Programme CEE ACTEE + et que ce programme apporte un financement via des appels à projets aux collectivités lauréates pour déployer un réseau d'économies de flux, accompagner la réalisation d'études technico-économiques, le financement de la maîtrise d'œuvre, ainsi que l'achat d'équipements de suivi de travaux de rénovation énergétique ;

Considérant que la coopération entre les territoires étant vivement encouragée dans le cadre de l'Appel à Projet « Fonds Chêne - saison 3 », la Communauté de communes de la Veyle ainsi que les communes de Bey, Grièges et Mézériat ont déposé une candidature commune, portée par le SIEA, coordinateur du groupement ;

Considérant que le 3 juillet 2024, le dossier de candidature a été retenu par le Jury du Programme ACTEE pour la mise en œuvre des actions décrites dans la candidature telle qu'elle :

	COÛT GLOBAL	AIDE
Lot 1 : Ressources Humaines - Econome de flux		
70% temps de travail Econome de Flux sur 28 mois	173 351,92 €	78 875,00 €
Lot 2 : Logiciel, petits équipements		
Modules fluides et patrimoine du logiciel ATAL	25 847,70 €	5 955,05 €
Lot 3 : Audit Energétique		
Commune de Grièges : Salle des Fêtes- Restaurant Scolaire	5 000,00 €	3 250,00 €
Lot 4 : Maîtrise d'œuvre		
Commune de Bey : Mairie - Salle Polyvalente	50 550,00 €	17 692,50 €
Commune de Mézériat : Salle Polyvalente	108 290,00 €	37 901,50 €
ESCALE : Réhabilitation Energétique	219 700,00 €	30 000,00 €
Lot 5 : AMO		
AMO déploiement de capteurs GTB	28 000,00 €	14 000,00 €
TOTAL	610 739,62 €	187 674,05 €

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONFIRME les axes d'intervention souhaités et pour lesquels, du fait de la candidature lauréate, ACTEE – Fonds Chêne – Saison 3 apportera un soutien financier ;

VALIDE la participation de la Communauté de communes au programme ACTE – Fonds Chêne – Saison 3 pour les actions présentées ;

AUTORISE le Président à signer la présente délibération et à entreprendre toutes démarches nécessaires à son exécution.

Certifié exact et pour extrait conforme,
Le Président,

Christophe GREFFET.



Certifié exécutoire

Affiché le : 22.11.2024

Transmis en Préfecture le : 22.11.2024

Voies et délais de recours : En application de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la juridiction administrative ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20241028-20241028-08DCC-DE
Date de télétransmission : 22/11/2024
Date de réception préfecture : 22/11/2024